



Newsletter #34 - novembre 2020

Prochains ateliers

**Les ateliers du Booster auront lieu ce mois-ci au Stop&Work,
3 rue Paul Tavernier à Fontainebleau
Ils débuteront à 9h pour une durée d'environ 1h30.**



Votre image est un levier de performance commerciale. Votre identité visuelle est le reflet de votre positionnement marketing. Il est donc essentiel de bien réfléchir à son image. Logo, charte graphique : comment les définir ?
Animé par [Morgane Lemot](#) et [Marie Musielak](#)

Inscrivez-vous

Il est essentiel de se protéger quand on est chef d'entreprise : prévoyance, santé, retraite. Comment choisir la bonne formule, en fonction de son statut et de ses besoins ?

Animé par Véronique Chassain, Allianz

Inscrivez-vous

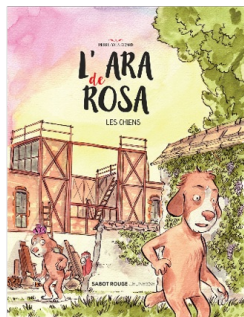


Le programme complet des ateliers est disponible sur notre site internet.

N'hésitez pas à le consulter et vous inscrire

Agenda complet

Actus de la pépinière



Les Editions du Sabot Rouge font un don à la SPA grâce à leur crowdfunding

Grâce au financement participatif lancé avec Ulule en juin dernier, les Editions du Sabot Rouge ont pu donner vie cette deuxième aventure de l'Ara de Rosa.

Grâce à la mobilisation de presque 150 contributeur l'opération a permis d'obtenir environ 6 000 euros pour financer la maquette et l'impression du livre.

Comme cela était prévu, Nicolas et Blaise ont pu offrir un chèque de 100 euros à la Société Protectrice des Animaux.

Pour découvrir l'Ara de Rosa écrit et illustré par Pierre-Yves Cezard, cliquez [ici](#)

[Les sabots rouges](#)



Intégrer un bureau de la pépinière d'entreprises ?

Votre entreprise a moins de deux ans et elle est domiciliée sur le Pays de Fontainebleau ?

Vous pouvez postuler pour intégrer un bureau de la pépinière d'entreprises du Booster !

Intégrer la pépinière d'entreprises du Booster, c'est pendant 4 ans :

- Recevoir une aide financière du Pays de Fontainebleau pour un bureau ou un espace de coworking au sein du centre d'affaires Stop & Work ;
- Être au cœur d'un environnement de travail stimulant ;
- Être soutenu par le réseau de la pépinière ;
- Bénéficier de visibilité sur les supports de communication du Pays de Fontainebleau .

[+ d'informations](#)

Nouveau

Pour vous aider à redémarrer votre activité :

Fonds résilience Île-de-France et collectivités.

Nous sommes là.

www.iledefrance.fr/fondsresilience

- Pour les entreprises de 0 à 20 salariés
- Avance de 3 000 à 100 000 € à taux zéro
- Remboursement différé

Région Île-de-France

BANQUE des TERRITOIRES

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

Évolution des critères d'éligibilité du Fonds Résilience

Le Fonds Résilience Île-de-France et Collectivités vient d'avoir un assouplissement de ses critères d'éligibilité.

Dorénavant, il n'est plus nécessaire d'avoir obtenu un refus de prêt bancaire (PGE ou Rebond) pour déposer une demande auprès du Fonds Résilience.

Également, sont désormais éligibles les entreprises de plus de 3 ans ayant des fonds propres inférieurs à la moitié de leur capital à la condition de ne pas être en procédure collective. Les entreprises qui s'inscrivent dans un plan de continuation de l'activité validé par le tribunal de commerce sont également éligibles.

Enfin, les entreprises des secteurs d'activité suivants peuvent bénéficier du fonds Résilience jusqu'à 50 salariés :

- Hôtellerie
- Restauration
- Tourisme
- Salles de sport
- Spectacle et Cinéma
- Débit de boissons

Contactez le service entreprises du Pays de Fontainebleau pour plus de précisions : 0164701079 ou economie@pays-fontainebleau.fr

[+ d'informations](#)



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur le Booster

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**



**Pays de
Fontainebleau**
Communauté d'agglomération